

Dispositif d'aide au remplacement / à l'installation d'un système de chauffage

Vous êtes propriétaire d'une résidence principale ou secondaire sur la commune de Sousceyrac-en-Quercy. Vous souhaitez changer votre vieux poêle à bois ou granules par un neuf. Ou bien changer votre chaudière à bois ou fuel, par une chaudière à bois ou à granules.

A cet effet, un **formulaire de demande** vous est remis. Vous devez impérativement effectuer cette demande d'aide **AVANT LE LANCEMENT DES TRAVAUX**.

FORMULAIRE DEMANDE

Vous devez y préciser :

- vos nom / prénom / adresse / N° de tél / adresse mail
- la nature du projet
- dans le cadre « engagements », cocher les cases appropriées
- parapher, dater, signer

Document à fournir avec votre formulaire de demande :

- un titre de propriété (disponible sur demande auprès de nos services)

CONVENTION

A partir des éléments fournis une **convention** sera établie entre Vous et la Mairie de Sousceyrac-en-Quercy, en deux exemplaires, un pour chaque partie.

Vos travaux pourront alors commencer. Vous disposez d'un délai d'un an pour les réaliser.

Le matériel installé doit être **NEUF**.

Les travaux d'installation doivent être effectués par un **artisan qualifié RGE**. Liste sur le site <https://france-renov.gouv.fr/annuaire-rge>

PAIEMENT

Le versement de la subvention sera effectué dans un délai de 60 jours après réception de l'ensemble des pièces.

Montant de l'aide :

- 500 € pour l'achat d'un poêle
- 1000 € pour l'achat d'une chaudière
- 1000 € pour l'installation d'un système par géothermie

Pour bénéficier du paiement, vous devez **impérativement** fournir :

- une facture acquittée
- un relevé d'identité bancaire
- toutes les pages du dossier signées et paraphées